

Liste des contrats conclus par organisme public

Pour la période du 2024-04-01 au 2024-04-30

Organisme public : Ville de Sorel-Tracy (approvisionnement)

Nature du contrat	Montant du contrat	Titre	Date de conclusion du contrat	Contractant
<b>Avis d'appel d'offres</b>				
Travaux de construction	974 930,51 \$	Travaux de réfection de la toiture et remplacement d'une unité de chauffage, ventilation et air climatisé au centre culturel	2024-04-09	COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE
Travaux de construction	1 514 430,00 \$	Travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la Paradis	2024-04-22	DANIS CONSTRUCTION INC.
<b>Sous-total appel d'offres publics</b>	<b>2 489 360,51 \$</b>			
<b>Contrats de gré à gré</b>				
Services professionnels	35 000,00 \$	Subvention annuelle 2023-24 pour le programme Cégep-Municipalités	2024-04-09	FONDATION DU CÉGEP DE SOREL-TRACY
Services de nature technique	5 050 706,00 \$	Services de la Sûreté du Québec 2024	2024-04-09	Ministre des Finances du Québec
Services professionnels	103 017,60 \$	Étude sur les besoins en espaces, les potentiels de développement, de requalification, de consolidation et de densification urbain	2024-04-10	Arpent
Approvisionnement (biens)	37 832,52 \$	Fourniture et livraisons des arbres, arbustes et vivaces pour le terrain synthétique	2024-04-11	PÉPINIÈRE ROUGEMONT INC.
Services de nature technique	48 163,03 \$	Travaux de plantation de végétaux au terrain synthétique	2024-04-17	VILLIARD SERRES ET JARDINS INC.
Travaux de construction	30 456,88 \$	Travaux d'installation de mobilier urbain 2024	2024-04-17	LES COFFRAGES LANOIE ET FRÈRES INC.
Services de nature technique	35 197,53 \$	Renouvellement licences logiciel autocad - 3 ans	2024-04-17	SOLID CADDGROUP INC.
Services de nature technique	51 193,77 \$	Service d'entretien de la qualité de l'eau des tours d'eau de 2024 à 2027	2024-04-11	NCH CANADA INC.
Services professionnels	180 338,29 \$	Honoraires professionnels pour le Biophare 2024	2024-04-23	CORPORATION SORELOISE DU PATRIMOINE RÉGIONAL
<b>Sous-total contrats de gré à gré</b>	<b>5 571 905,62 \$</b>			

En vertu des dispositions du Règlement 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir », le directeur général peut octroyer tout contrat au nom de la Ville en ce qui concerne les besoins courants d'opération, d'administration et d'entretien de la Ville, par transaction et pour un montant maximum, toutes taxes comprises, et inférieur au seuil décrété par le ministre.